



Fiche de demande de rectification des informations portées sur le Registre communal des Personnes vulnérables

Formulaire à retourner ou à déposer au CCAS de LUMBRES 1 place Jean Jaurès 62380 LUMBRES ou par mail à accueil@villedelumbres.fr

Personne concernée

Je soussigné(e)

Nom : _____ Nom de jeune fille : _____

Prénom : _____ Date de naissance : _____/_____/_____

Adresse (précisez n° appartement, étage...) : _____

Téléphone : _____

Nom et adresse du médecin traitant : _____

Sollicite la rectification des informations portées sur le registre des personnes à contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence consécutif à une situation de risques exceptionnels (climatiques, épidémiologiques...) :

- En qualité de personne âgée de 65 ans et plus
- En qualité de personne âgée de plus de 60 ans, reconnue inapte au travail
- En qualité de personne handicapée

Ma situation : je vis seul(e) je vis en couple je n'ai pas de famille à proximité

Je bénéficie de l'un des services suivants :

Téléalarme/téléassistance Nom/téléphone : _____

Toutes les données recueillies par ce formulaire sont facultatives. Vos données sont traitées uniquement afin d'aider les pouvoirs publics dans la mise en place d'un dispositif d'alerte ponctuelle au bénéfice de la population fragile et l'organisation des secours déclenchés en cas de nécessité (obligation légale, art. L121-6-1 du code de l'action sociale et des familles). Le responsable de ce registre nominatif, mis à jour chaque année, est le maire de LUMBRES. Les destinataires des données recueillies sont le Maire, les agents du service de prévention des risques et de gestion de situation de crise de LUMBRES ainsi que, sur sa demande, le préfet.

Conformément à la loi n°78-17 « Informatique et Libertés » et au RGPD, vous disposez de droits d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent en vous adressant par courrier à Madame le Maire, Présidente du CCAS 1 place Jean Jaurès 62380 LUMBRES. Pour toutes questions relatives à la protection de vos données personnelles vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de la commune à l'adresse rgpd@cdg62.fr ou en demandant auprès de votre mairie.

- Soins à domicile Nom/téléphone : _____
- Aide-ménagère à domicile Nom/téléphone : _____
- Portage de repas à domicile Nom/téléphone : _____
- Autre Nom/téléphone : _____

Autres associations : _____

PERSONNES A PREVENIR EN CAS D'URGENCE

Nom – prénom	Adresse	téléphone

Dans le cas où la demande de rectification n'est pas effectuée par la personne concernée

Coordonnées de la tierce personne effectuant la demande de rectification :

Nom Prénom : _____ Tél : _____

Lien avec la personne concernée (enfant, voisin, ami, représentant légal...) : _____

Un accusé de réception de ma demande de rectification d'inscription me parviendra sous 8 jours au choix :

- par courrier par mail : _____@_____

Fait à LUMBRES, le

signature :

Toutes les données recueillies par ce formulaire sont facultatives. Vos données sont traitées uniquement afin d'aider les pouvoirs publics dans la mise en place d'un dispositif d'alerte ponctuelle au bénéfice de la population fragile et l'organisation des secours déclenchés en cas de nécessité (obligation légale, art. L121-6-1 du code de l'action sociale et des familles). Le responsable de ce registre nominatif, mis à jour chaque année, est le maire de LUMBRES. Les destinataires des données recueillies sont le Maire, les agents du service de prévention des risques et de gestion de situation de crise de LUMBRES ainsi que, sur sa demande, le préfet. Conformément à la loi n°78-17 « Informatique et Libertés » et au RGPD, vous disposez de droits d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent en vous adressant par courrier à Madame le Maire, Présidente du CCAS 1 place Jean Jaurès 62380 LUMBRES. Pour toutes questions relatives à la protection de vos données personnelles vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de la commune à l'adresse rgpd@cdg62.fr ou en demandant auprès de votre mairie.